

Charte du studio Mon Moment Yoga

Du 5 Septembre 2022 au 30 Juin 2023

Cette charte a pour objet de définir les règles de fonctionnement des cours et du studio, elle est remise à chaque nouvelle inscription.

Article 1- Période– validité et cours d’essai

Chaque inscription est nominative et est valable de Septembre 2022 à fin Juin 2023

La validité des abonnements est appliquée comme suit :

L’abonnement 5 séances est valide 2 mois à compter du 1^{er} cours

L’abonnement 10 séances est valable 3 mois à compter du 1^{er} cours

L’abonnement 20 séances est valable 6 mois à compter du 1^{er} cours

L’abonnement 30 séances est valable 10 mois à compter du 1^{er} cours

Toute séance non utilisée dans la validité est perdue

La séance d’essai est à 10 euros

Article 2-Paiement des cours hebdomadaires (onglet cours)

Tout règlement versé est définitivement acquis (sauf motif exceptionnel de santé ou de déménagement)

Article 3- Paiement des ateliers et méditations (onglet évènements et ateliers)

Pour participez aux ateliers thématiques, 2 séances seront déduites de votre abonnement et un supplément de 5 euros à régler lors de la réservation.

Pour participez aux méditations et voyage sonore, 1 séance sera déduite de votre abonnement et un supplément de 5 euros à régler lors de la réservation.

Article 4 - Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription aux cours hebdomadaires jusqu’à 24h avant le jour de votre séance, passé ce délais la séance est automatiquement déduite.

Vous pouvez annuler votre inscription aux ateliers 48h avant le début de l’atelier, passé ce délais, une seule séance sera restituée sur votre abonnement.

Article 5- Organisation annuelle et durée

Les cours ne sont pas assurés les jours fériés

Certains cours pourront être maintenus pendant les vacances scolaires de l’académie de Bordeaux.

Un minimum de 33 semaines de cours de Septembre 2022 à Juin 2023 sera proposé

En cas d’absence du professeur vous serez prévenus en avance

Les cours sont d’une durée d’une heure

L’élève arrive quelques minutes avant le début de la séance et s’installe calmement, le cours commence à l’heure et la porte est fermée à clé.

Article 6- Pratique

Vous venez avec votre propre matériel, veillez à le nettoyer régulièrement

Le yoga se pratique **pieds nus**, dans une tenue confortable et adaptée

Le yoga se pratique de préférence le ventre vide (minimum 2h après un repas)

Veillez svp à ne pas fumer avant de rentrer dans le studio et avoir une bonne hygiène corporelle

Pour le bien-être de tous les portables sont mis en mode avion

Article 7- Mesures exceptionnelles

En période de pandémie ou de crise sanitaire, votre professeur se réserve le droit de dispenser les cours via une solution de vidéo sans que les élèves ne puissent prétendre à un remboursement ou une suspension d'abonnement. Votre professeur mettra tout en œuvre pour assurer la continuité.

Article 8- Contre indication

Il est toujours préférable de consulter votre médecin avant de commencer une nouvelle activité physique

Votre professeur est seulement qualifié pour enseigner et guider les élèves dans leur pratique
Toutefois, la responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir, revient à chacun

En tant qu'élève de yoga, vous êtes responsables de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être.

Merci de prévenir la professeur en cas de blessure, de grossesse ou de problème de santé même mineur

Tout yogi s'inscrivant aux cours collectifs s'engage à respecter cette charte, à faire preuve de respect envers lui-même et les autres.

En signant ce formulaire vous dégagez votre professeure Audrey Calvo de toute responsabilité

A REMETTRE AU PROFESSEUR AVEC SIGNATURE

NOM ET PRENOM :
(mention lu et approuvé)

SIGNATURE